

# Association des Economistes Tunisiens

## ***REVUE TUNISIENNE D'ECONOMIE***

### Consignes aux auteurs

- Le comité de rédaction de la revue veille à la rigueur scientifique des articles publiés, en faisant appel à un comité de lecture qui effectue une évaluation anonyme des projets de travaux proposés.
- Les projets d'article soumis à la Revue Tunisienne d'Economie doivent être le résultat d'un travail original n'ayant pas fait l'objet ni d'une publication antérieure, ni d'une proposition simultanée à une autre revue.
- En ne mentionnant les noms et affiliations des auteurs que sur la page de garde,
- les projets d'article doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : [rte@asectu.org](mailto:rte@asectu.org)
- La page de garde doit comporter :
  - \* le titre de l'article
  - \* les noms des auteurs, leurs appartenances institutionnelles ainsi que leurs adresses emails;
  - \* trois résumés, le premier en français, le second en anglais et le troisième en arabe (titre traduit également) de 800 signes au maximum chacun ;
  - \* éventuellement, d'une courte biographie (400 signes) ;
  - \* les mots-clés ainsi que les codes des rubriques dont relève l'article dans la classification du Journal of Economic Literature (JEL).
- L'article doit être saisi sur Word. Le format de saisie du document doit être 12 cm × 20 cm, caractère Times New Roman 12 pour le texte, Times New Roman 11 pour les références et Times New Roman 10 pour les notes de bas de page. Les figures et les tableaux doivent être données prêts à la reproduction. La source doit être indiquée sous chaque tableau.
- Les articles doivent compter entre 35 000 et 50 000 signes (y compris les tableaux, les graphiques, la bibliographie et les annexes). Sont comptabilisés comme signes : les caractères, les blancs et la ponctuation.
- La bibliographie doit être présentée à la fin du texte :

\* Pour les ouvrages : Nom P. (année), « Titre », Lieu, Editeur, Pages.

Ex : Ehrman H. (1983), « La politique du patronat français », Paris, A. Colin, 290 pages.

\* Pour les articles : Nom P. (année), « Titre de l'article », Titre de la revue en italiques, Vol., n°, Pages.

Ex : Black F. et Scholes M. (1983), « The pricing of options », *Journal of Political Economy*, Vol. 14, n°4, Mai, pp. 9-40.

- Les auteurs doivent indiquer dans les notes de bas de page la ou les pages précises de l'ouvrage ou de l'article référencié.

Les articles publiés par la Revue Tunisienne d'Economie engagent strictement la responsabilité de leurs auteurs.